

TABLE DES MATIERES

CADRE REGLEMENTAIRE	4
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	5
PERIMETRE DU SERVICE	8
Le territoire de l'Agglomération	8
Le périmètre de service	8
Relation aux usagers	9
ORGANISATION DES SERVICES A L'USAGER	10
Les grands principes organisationnels	10
Les déchèteries	12
Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture	12
Conditions d'accès aux déchèteries	12
Déchets acceptés dans les déchèteries et filières	13
Mode de gestion des déchèteries	14
Focus sur les évolutions mises en œuvre en déchèterie	14
Les recyclables secs	15
Le verre	15
Les recyclables hors verre	15
Les filières de valorisation	17
Les Déchets Résiduels	18
Les modalités de pré-collecte et de collecte des déchets résiduels	18
Les filières de traitement des déchets résiduels	19
Les modes de gestion des déchets résiduels	20
Les services de proximité	20
BILAN QUANTITATIF	21
Les flux globaux	21
Focus sur les flux de déchèteries	24
Performances de valorisation	26
Caractérisation des déchets résiduels	27
BILAN FINANCIER	28
La matrice des coûts : un outil de connaissance du coût du service public	28

La matrice des coûts 2022	29
Analyse des charges	29
Analyse des produits	30
Analyse de la Matrice	30
ACTIONS DE SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT	32
Réduction et valorisation des déchets en milieu scolaire	32
Sensibilisation du grand public	33
Interventions ciblées	34
Outils de communication	35
LISTE DES ABREVIATIONS	37
ANNEXE 1 – Les grands principes organisationnels	38
ANNEXE 2 – Les marchés publics en vigueur pour les déchèteries et L'exploitation haut de quai des 4 déchèteries	39
ANNEXE 3 – Les marchés publics en vigueur pour la gestion des recyclables	40
ANNEXE 4 – Les marchés publics en vigueur pour la gestion des déchets résiduels	41

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence présente à son Assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de ce document est double :

- **Rassembler et mettre en perspective les données** existantes sur le sujet, dans une logique de transparence.
- **Permettre l'information des citoyens et des élus sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service** et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et est diffusé aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public.

Le présent document constitue ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour l'année 2022.

Précisions lexicales

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES						
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets						
DECHETS OCCASIONNELS			DECHETS DANGEREUX DES MENAGES		DECHETS DE ROUTINE	
Hors déchets végétaux Cartons, bois, mobilier, métaux, déchets inertes, déchets non valorisés (enfouissement)	Déchets végétaux	DDS (déchets diffus spécifiques ou déchets chimiques)	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchets d'amiante lié	Recyclables secs Emballages légers, papiers graphiques, verre	Déchets résiduels (ce qui reste après avoir trié ses déchets)

Source : Observatoire des déchets de Normandie

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

- **Vote du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** par le Conseil Communautaire du 23 juin 2022 après une importante phase de concertation avec les élus municipaux (près de 250) au cours de 7 rencontres locales.

Les objectifs fixés s'articulent autour de 4 axes :

- La prévention : réduire le tonnage des résiduels,
- La valorisation : mieux trier,
- L'équité : uniformiser le service partout,
- La justice fiscale : appliquer la règle du pollueur payeur,

Pour répondre à ces objectifs, les élus ont donc décidé la mise en place d'un nouveau schéma prévoyant :

- Le déploiement massif du compostage individuel et partagé,
- La généralisation de l'apport volontaire pour tous les flux de déchets (recyclables et résiduels) en lieu et place du porte-à-porte,
- La mise en place d'une tarification incitative commençant par la redevance spéciale et la redevance déchèterie pour les professionnels,

Le schéma voté comprend :

- **son pacte de financement**, qui a par ailleurs fait l'objet d'une commission mixte déchets/finances avant d'être présenté en Séminaire des Exécutifs le 2 juin 2022 ;
 - **sa charte de mise en œuvre**, qui décline notamment les modalités prévues pour impliquer les communes dans la prise en compte de tous les contours du Schéma ;
 - **son mode de gestion**, qui prévoit une nouvelle répartition entre les missions gérées directement par des agents territoriaux et celles confiées à des opérateurs privés.
- **Fin des bennes déportées de végétaux sur certaines communes déléguées de Mézidon-Vallée-d'Auge et Méry-Corbon** (par décision de la commission Déchets du 17/03/2022).



Dans le cadre de l'harmonisation des services rendus aux usagers, le service de collecte des déchets verts en porte à porte auprès des administrés de Saint-Pierre-sur-Dives a été supprimé en 2021. En 2022, c'est au tour des bennes déportées de végétaux sur les communes déléguées de Crèvecœur-en-Auge, Croissanville, Le-Mesnil-Mauger, Magny-la-Campagne, Saint-Julien-le-Faucon, Vieux-Fumé (Mézidon-Vallée-d'Auge) et Méry-Corbon (Méry-Bissières-en-Auge) d'être supprimées.

Afin de palier à ces arrêts de services, des opérations de broyage des branchages ont été expérimentées pour les habitants de Saint-Pierre-sur-Dives (4 sessions en mars, avril novembre 2022 et février 2023) et Mery-Bissières-en-Auge (1 session en février 2022).

- **Mise en place du tri sur le marché de Lisieux**

Depuis le 5 novembre 2022, le tri est en place sur le marché hebdomadaire de Lisieux : les commerçants ont à disposition des bacs pour trier les emballages, les biodéchets et les déchets résiduels. En 2 mois, une tonne de déchets triés a été détournée de l'incinération. Les cagettes, elles, sont désormais massivement reprises par les habitants, les autres sont valorisées en bois de classe A à la déchèterie communautaire située à Hermival-les-Vaux.



- **Retrait partiel des bacs bleus**

Dans le cadre de l'harmonisation des modes d'organisation et des consignes de tri existants sur le territoire de l'Agglomération Lisieux Normandie, le retrait des bacs bleus sur le secteur de l'ex-SIDMA a été décidé. Dans un premier temps, les bacs bleus présents sur la voie publique et dans les déchèteries ont donc été retirés.

Quelques bacs bleus encore présents au sein des administrations et entreprises seront retirés en 2023.

- **Incendie en déchèterie**

Un départ de feu dans une benne de déchets non valorisés s'est déclenché le 27 décembre 2022 à la déchèterie d'Hermival-les-Vaux. Les équipes ont rapidement réagi et l'incendie a été maîtrisé sans dommages ni blessés.



- **Départ de feu dans une benne à Ordures ménagères**

La présence d'appareils électriques dans les bacs de collecte a provoqué des départs de feu dans deux bennes de collecte des ordures ménagères en 2022 :

- le 27 janvier, sur la commune de Lisieux,
- le 15 mars sur la Commune déléguée de Mézidon-Canon (Mézidon-Vallée-d'Auge).

- **Des Ambassadeurs de tri au contact des habitants**

Du 7 mars au 19 mai 2022, 4 ambassadeurs de tri du SYVEDAC ont été déployés sur 9 communes du territoire (Orbec, Lisieux, Mézidon-Canon, Livarot, 5 communes déléguées de Saint-Pierre-en-Auge).

Ils ont rencontré **3 060 foyers** (sur 7 529 visites) pour leur rappeler les consignes de tri et les interroger sur leurs pratiques.

Cette opération nous indique que :

- 67 % des foyers rencontrés maîtrisaient les consignes de tri ;
- **23 % des foyers rencontrés avaient besoin d'information sur les consignes de tri ;**
- 7 % des foyers rencontrés ne souhaitaient pas trier.



RELATION AUX USAGERS

Afin de répondre aux interrogations des usagers et de recevoir les réclamations dues à des dysfonctionnements de collecte par exemple, le service Prévention et Gestion des Déchets dispose désormais d'un pôle dédié à la relation usagers qui gère les contacts de premier niveau (appels, mails) avant de relayer aux pôles techniques concernés (collecte, déchèteries) pour une réponse rapide.

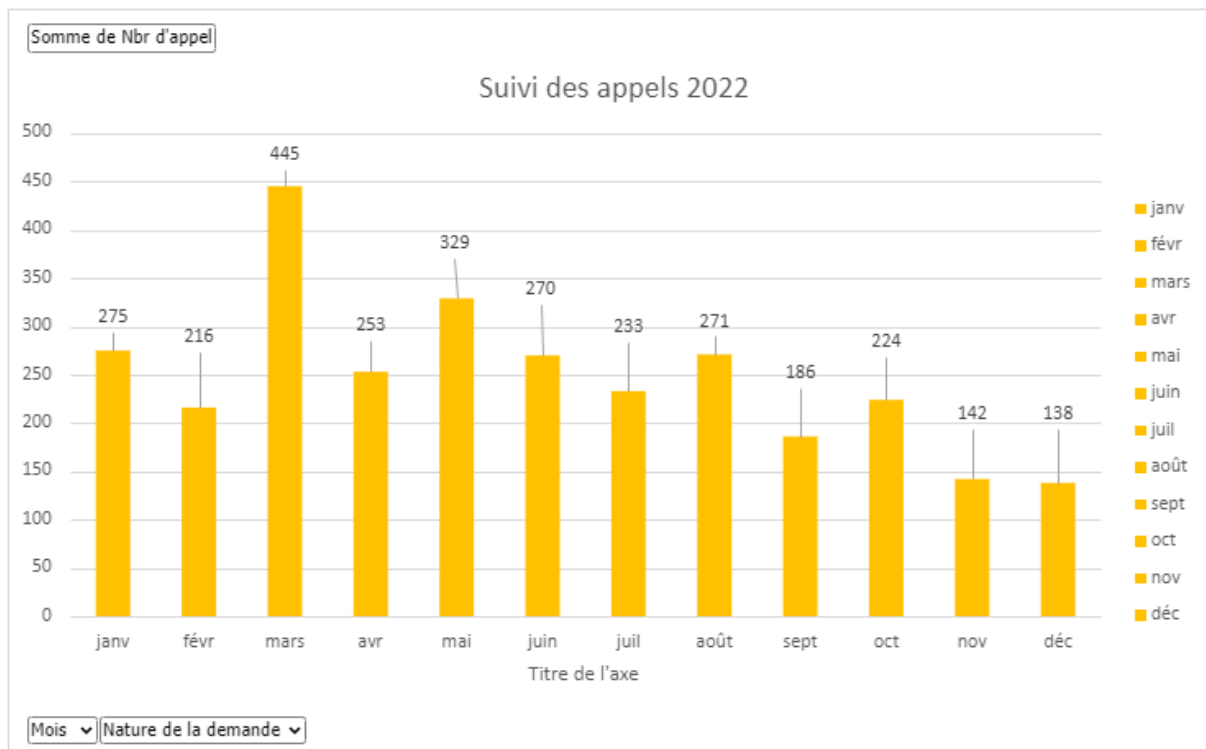
La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h00 à 12 h00 et de 14h à 17h00 pour répondre à toutes les questions concernant la gestion des déchets au **02 50 68 90 27** ou par mail à l'adresse : environnement@agglo-lisieux.fr

L'activité fait l'objet d'un suivi quantitatif :

- en 2022, **2 997 appels téléphoniques** ont ainsi été enregistrés.
- le canal privilégié par les usagers pour solliciter le pôle reste majoritairement le téléphone.



Nombre d'appels reçus par mois (2022) :

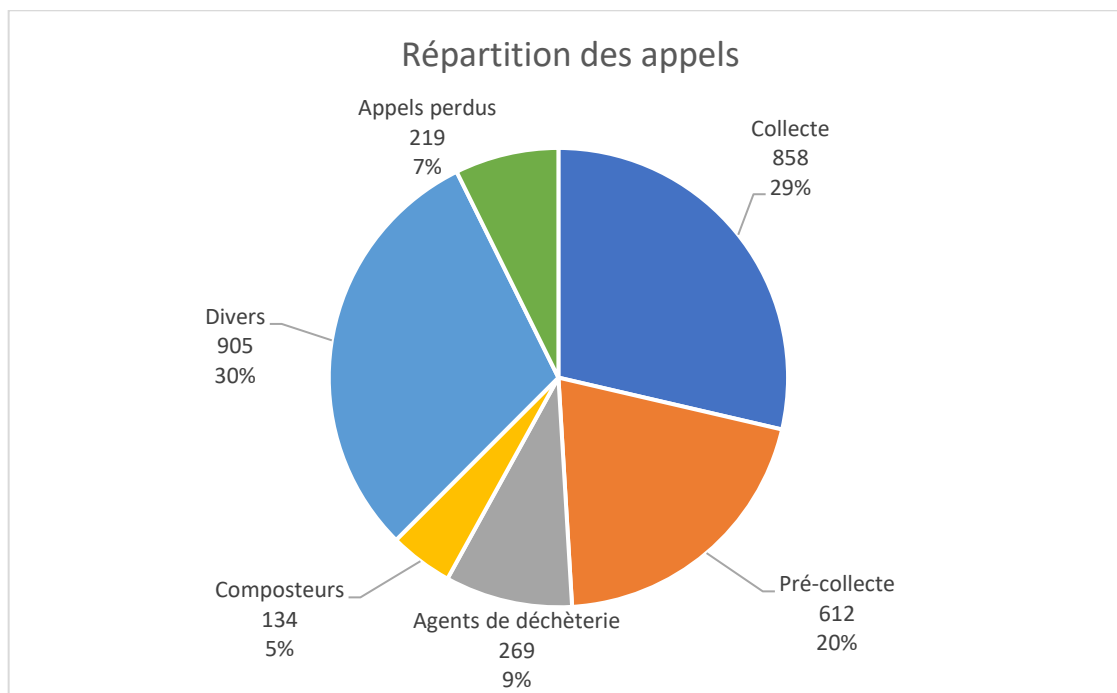


Le pôle Relation Usagers reçoit donc en moyenne **250 appels par mois** mais un pic a été observé au mois de mars (445).

Au-delà du suivi quantitatif, les demandes font l'objet d'une identification par nature dans un souci d'amélioration continue. A cet effet, 10 catégories ont été formalisées :

- La rubrique « **Collecte** » concentre les appels pour des informations sur les différentes collectes de déchets (planning, localisation des bornes) ou pour signaler des anomalies de collecte (rue oubliée, borne débordante...)
- Dans la rubrique « **Précollecte** » sont enregistrées les demandes de nouvelle dotation en bacs, les bacs cassés... mais également les demandes des communes pour les dotations en sacs.
- La rubrique « **Agents de déchèterie** » permet d'identifier les appels relatifs à l'exploitation des déchèteries et notamment les commandes d'évacuation de bennes.
- Les demandes d'information et les réservations de composteurs sont comptées dans la rubrique « **Composteurs** ».
- La majorité des appels est classée en « **Divers** » en l'absence de rubrique spécifique en 2022 pour les informations sur les déchèteries, les signalements de dépôts sauvages, les questions sur la TEOM ou le nouveau Schéma déchets. Les appels relatifs à d'autres compétences sont également dans cette catégorie (haies, développement durable, cycles de l'eau...).
- Enfin, les « **appels perdus** » sont liés à l'absence de relai ne permettant pas de répondre à plusieurs appels simultanés (problème technique désormais résolu).

Répartition en % des appels suivants leur nature :

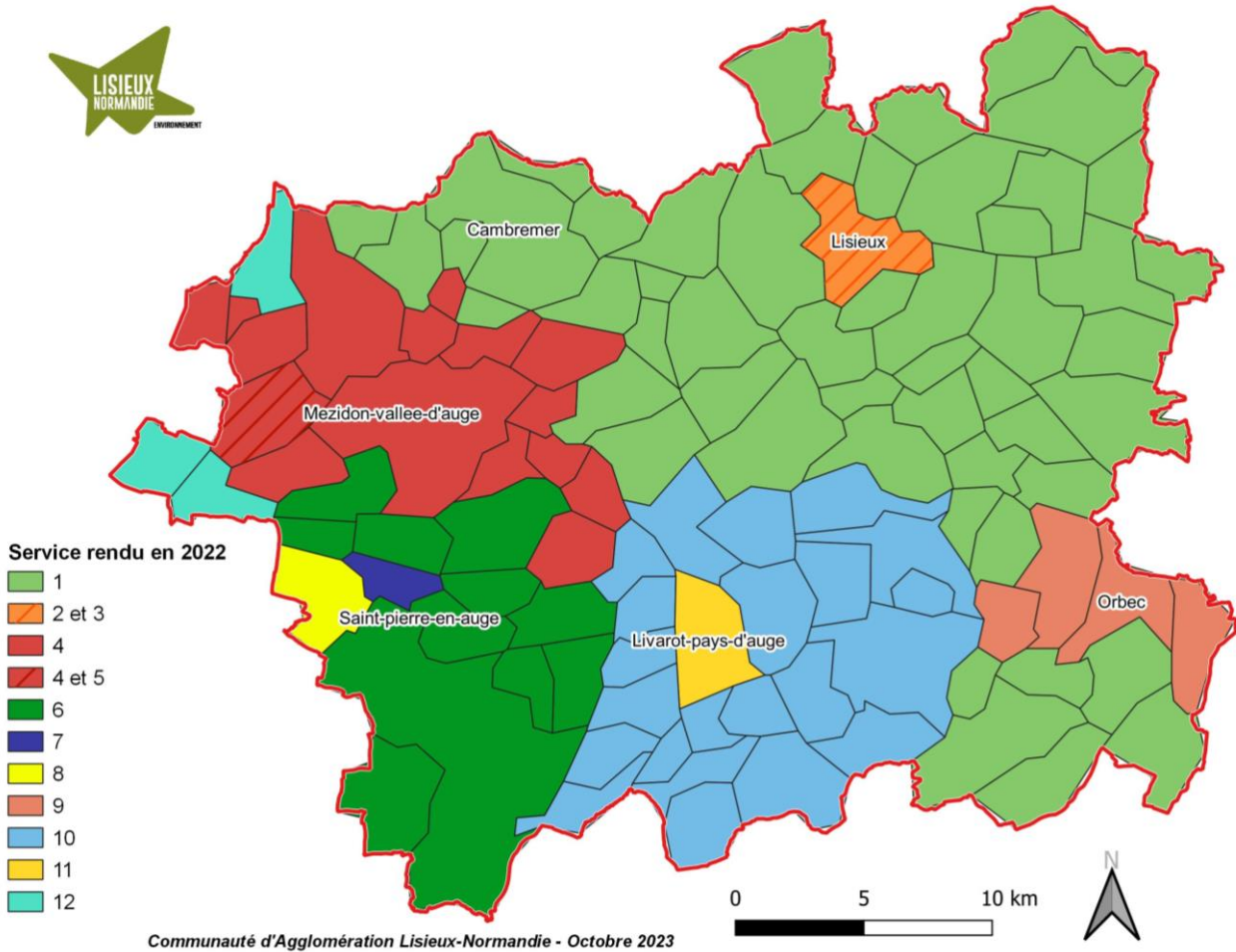


ORGANISATION DES SERVICES A L'USAGER

LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a maintenu les principaux services de gestion des déchets ménagers et assimilés historiquement mis en place par les EPCI antérieurs. Ainsi, malgré la suppression progressive de services spécifiques (collecte des végétaux), le territoire reste marqué par un nombre important d'organisations différentes.

Carte des différentes organisations du service



Huit déchèteries communautaires permettent de mobiliser la grande majorité des déchets occasionnels des habitants avec des particularités propres à chaque site. **Pour le verre, des colonnes d'apport volontaire sont présentes sur l'ensemble du territoire** pour permettre aux habitants de trier les bouteilles, bocaux et pots. Pour les recyclables secs hors verre et les déchets résiduels, les modalités des services apportés à la population varient (annexe 1).

12 organisations différentes pour gérer les déchets sur le territoire

LES DECHETERIES

Une grande partie des déchets produits sur le territoire est collectée à travers le réseau de déchèteries qui couvrent le territoire.



Déchèterie à Livarot (Livarot-Pays-d'Auge)



Déchèterie à Cambremer

Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

9H - 12H15 / 14H - 17H45
DERNIÈRE ENTRÉE À 12H LE MATIN ET 17H30 L'APRÈS-MIDI

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Cambremer	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Escures-sur-Favières	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Hermival-les-Vaux	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Livarot	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Mézidon-Canon	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Moyaux	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Orbec	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
St-Cyr-du-Ronceray	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE DIMANCHE, LE LUNDI MATIN ET LES JOURS FÉRIÉS (LUNDI DE PENTECÔTE COMPRIS)



LES DÉCHÈTERIES LISIEUX NORMANDIE | Accès gratuits pour les particuliers
 Cambremer - Avenue des Tillands (D101 près du stade) 14340 Cambremer
 Escures-sur-Favières - Rue Principale (gros intersection D253a et D40 route du Bel-Air) - Escures-sur-Favières 14170 Vendevre
 Hermival-les-Vaux - 97 impasse Edouard Belin 14100 Hermival-les-Vaux
 Livarot - Boulevard Robert Piquet 21 - Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge
 Mézidon-Canon - Rue Jules Ferry - Mézidon-Canon 14270 Mézidon-Valley d'Auge
 Moyaux - La Viroinière (D143) 14500 Moyaux
 Orbec - ZA du Beauvoir (D4 route de Livarot) 14290 Orbec
 Saint-Cyr-du-Ronceray - Saint-James (D133) Saint-Cyr-du-Ronceray 14290 Valériquet

Tél. 02 50 68 90 27 | environnement@agglo-lisieux.fr | www.lisieux-normandie.fr



L'agglomération est propriétaire de 8 sites situés à Hermival-les-Vaux, Moyaux, Cambremer, Saint-Cyr-du-Ronceray, Mézidon-Canon, Livarot, Orbec et Escures-sur-Favières.

A l'exception du lundi matin où toutes les déchèteries sont fermées pour assurer l'évacuation des bennes et la formation des agents, les habitants du territoire peuvent systématiquement trouver au moins 4 déchèteries ouvertes. Tous les sites sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis après-midi ainsi que les samedis toute la journée.

Les horaires des déchèteries

Conditions d'accès aux déchèteries

Tous les habitants du territoire peuvent accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération. L'accès est gratuit pour tous mais des réflexions sont en cours pour instaurer une tarification des apports uniquement pour les professionnels.

Afin de permettre aux habitants d'aller au plus près, des conventions partenariales ont été mises en place avec les EPCI voisins :

- Les habitants de Vendevre sur la Communauté de communes du Pays de Falaise peuvent ainsi venir à la déchèterie d'Escures-sur-Favières ;
- Les habitants de 8 communes de la Communauté de communes Terre d'Auge (Auvillars, Bonnesbosq, Formentin, Le Fournet, Léaupartie, Manerbe, Repentigny, La Rocque-Baignard) peuvent se rendre à la déchèterie de Cambremer.
- Les habitants de Val-de-Vie peuvent utiliser la déchèterie de Vimoutiers exploitée par la Communauté de communes des Vallées de l'Auge et du Merlerault ;
- Les habitants des 3 communes historiquement desservies par le SMEOM d'Argences (Méry-Corbon, Magny-la-campagne et Vieux-Fumé) peuvent continuer à se rendre à la déchèterie de Moulton gérée par la Communauté de communes Val-es-Dunes.

Déchets acceptés dans les déchèteries et filières

Une déchèterie a vocation de permettre à l'utilisateur de trier au maximum ses déchets pour que ces derniers soient ensuite valorisés. Les usagers des déchèteries peuvent ainsi trier leurs déchets en **une vingtaine de filières de valorisation**.

A l'exception des déchets d'amiante lié qui nécessitent des précautions spécifiques et qui ne sont acceptés que sur la déchèterie située à Hermival-les-Vaux, toutes les déchèteries permettent de trier les mêmes catégories de déchets qui suivent ensuite les filières décrites ci-après.

Les principales filières de traitement des déchets captés en déchèterie



Valorisation Organique (compostage)
Déchets végétaux



Valorisation Matière (recyclage)
Cartons / Papiers / Métaux / Mobilier / Electroménager / Electronique /
Textiles / Huiles / Pneumatiques / Batteries / Piles



Valorisation énergétique (incinération)
Bois / Certains déchets dangereux



Stockage (enfouissement)
Amiante lié / Inerte / Déchets non valorisés

Certaines filières sont organisées à l'échelle nationale par des éco-organismes agréés par l'Etat dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), laquelle rend les metteurs sur le marché responsables de la fin de vie des objets et produits qu'ils vendent. La collecte et le traitement de ces déchets sont ainsi financés par les producteurs à travers l'éco-participation incluse dans le prix de vente et est par conséquent, gratuite pour le contribuable. Il est donc important de privilégier ces filières (ex. : tout le mobilier même en morceaux quelle que soit sa nature (bois, métal, plastique, etc.), tous les appareils fonctionnant à l'électricité, les textiles, les piles et accumulateurs, etc.).

Mode de gestion des déchèteries

Le haut-de-quai (c'est-à-dire l'accueil des usagers par des agents de déchèterie) est assuré :

- En prestation de service à Cambremer, Hermival-les-Vaux, Moyaux et Saint-Cyr-du-Roncercay
- Par des agents territoriaux sur les 4 autres sites.

Pour le transport et le traitement des déchets (bas-de-quai), l'agglomération fait systématiquement appel à des prestataires (ou à des éco-organismes).

La liste des contrats en vigueur jusqu'au 31 octobre 2022 est présentée en annexe 2.

Focus sur les évolutions mises en œuvre en déchèterie

Deux nouvelles filières ont été mises en place en 2022 :

- **La filière bétons armés sur les déchèteries de Mézidon-Vallée-d'Auge et Escures-sur-Favières**

Cette filière a été mise en place en août 2022 suite à l'interdiction de ce type d'apports sur l'exutoire de traitement des déchets inertes de la Société des Carrières de Vignats à Perrières.

Ce mélange de déchets inertes et bétons armés est désormais acheminé vers l'installation de Stockage de Déchets Ultimes non Dangereux de classe 3 de SUEZ à Cauvicourt qui accepte ce mélange.

- **La filière de bois classe A sur la déchèterie d'Hermival-les-Vaux**

Dans le cadre de la collecte des cagettes en bois du marché de Lisieux, cette filière a été mise en place à compter du 5 novembre 2022. Le gisement des déchets de bois de classe A ne doit pas être mélangé avec celui des déchets de bois de classes A et B en mélange mis en place au niveau des quais de la déchèterie.

- **La filière outillages du peintre sur l'ensemble des déchèteries de l'agglomération.**

L'éco-organisme Eco-DDS a déployé cette filière dans les collectivités, l'agglomération Lisieux Normandie y a adhéré par convention le 12/08/2022. Les outils concernés sont :

- Les pinceaux et brosses à peindre,
- Les rouleaux et manchons à peindre,

- Les bacs à peinture plats et recharges,
- Les sceaux et camions à peinture, recharges et grilles,
- Les couteaux à peindre, à enduire et couteaux ouvre pot de peinture.

LES RECYCLABLES SECS

Les recyclables secs sont constitués de différentes natures de déchets (les emballages en verre, plastique, carton, papier, métal et les papiers graphiques, journaux, magazines...).

Le verre



Le verre est collecté **en apport volontaire sur l'ensemble du territoire** avec **268 colonnes** mises à disposition des habitants sur la voie publique, soit **une colonne pour 280 habitants en moyenne**.



Depuis décembre 2021, le vidage des bornes à verre est confié à un prestataire de service dans le cadre des marchés listés en annexe 3.

Bilan 2022 de la collecte du verre

Bilan technique et matériel	Unité	Quantité
Nombre de passages effectués	Tournée	144
Nombre de vidages réalisés	Vidage	3 518
Kilomètres parcourus	km	35 880

Le verre est ensuite acheminé vers le site de la société de Verallia à Rozet Saint Albin pour y être recyclé.

Les recyclables hors verre

Les consignes de tri

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique est en vigueur sur l'ensemble du territoire et les habitants peuvent déposer dans le contenant jaune :

- Cartonnettes (petits emballages en carton) et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)
- Boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.
- Papier et journaux magazines.
- Flacons et bouteilles plastiques (eau, gel douche, lessive, sodas ...).

- Pots et tubes en plastique (pots de crème, de yaourt, de glace, chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)
- Barquettes en plastique et polystyrène (barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)
- Films plastiques (films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle...)
- Sacs plastiques

Les modes de pré-collecte et de collecte

Les modalités de collecte des recyclables hors verre sont variables sur le périmètre d'intervention de l'agglomération (voir annexe 1). Ainsi, les usagers sont parfois équipés de sacs, de caissettes ou de bacs jaunes lorsqu'ils bénéficient d'un ramassage au porte-à-porte (75% de la population) ou disposent de colonnes de tri à disposition sur la voie publique si la collecte est en apport volontaire.

Contenants à disposition pour la collecte des recyclables



Dans le cadre de l'harmonisation des modes d'organisation existants sur le territoire de l'agglomération Lisieux Normandie, les bacs bleus présents sur la voie publique et dans les déchèteries ont donc été supprimés en 2022. Ils restent en place dans les entreprises et administrations.

LA COLLECTE DES RECYCLABLES



LES FILIERES DE VALORISATION

Après collecte, les recyclables hors verre sont acheminés jusqu'à des centres de tri, désignés par le SYVEDAC qui assure cette compétence, pour subir un affinage (séparation des indésirables appelés refus) en vue de leur recyclage.

Les recyclables collectés sur le territoire ont rejoint les **centres de tri** :

- de SPHERE à Villedieu-les-Poêles pour le secteur de Saint-Pierre-en-Auge ;
- de VALORPOLE au Mans pour le reste du périmètre.

La valorisation des recyclables triés est également assurée par le SYVEDAC à travers des contrats de reprise.

Les repreneurs des recyclables hors verre

Filières de reprise en 2022



Extrait du rapport annuel du SYVEDAC.

Les modes de gestion

Sur les communes de Saint-Pierre-sur-Dives et Hiéville, le ramassage au porte-à-porte des recyclables est assuré par la **régie communautaire**. Ailleurs, la collecte de ces matériaux est confiée à des **prestataires de service** dans le cadre de marchés publics dont la liste est présentée en annexe 3.

LES DECHETS RESIDUELS

Les déchets résiduels sont ceux qui restent après que l'administré a trié ses déchets valorisables.

Les modalités de pré-collecte et de collecte des déchets résiduels

L'agglomération a maintenu les schémas de collecte mis en place par les différentes collectivités compétentes antérieurement :

- **4 communes** de l'ex-CCPO (Cernay, Orbec, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, La Vespière-Friardel) sont ainsi collectées par **apport volontaire** dans des colonnes enterrées ou semi-enterrées ;
- Le ramassage au **porte-à-porte** est en vigueur **sur le reste du périmètre**.

Pour les communes desservies au porte-à-porte, les modalités de pré-collecte diffèrent cependant selon les secteurs :

- Des sacs sont fournis aux habitants et professionnels de l'ex-CCPL et des bacs de regroupement sont installés pour les endroits difficiles d'accès ;
- Des bacs sont fournis aux habitants de Lisieux, des 3 communes de l'ex-SMEOM d'Argences et de Saint-Pierre-en-Auge ainsi qu'aux professionnels de Saint-Pierre-en-Auge et de l'ex-SIDMA.

Ailleurs, aucun dispositif de pré-collecte n'est fourni aux usagers qui sont libres d'utiliser des sacs ou des bacs normés.

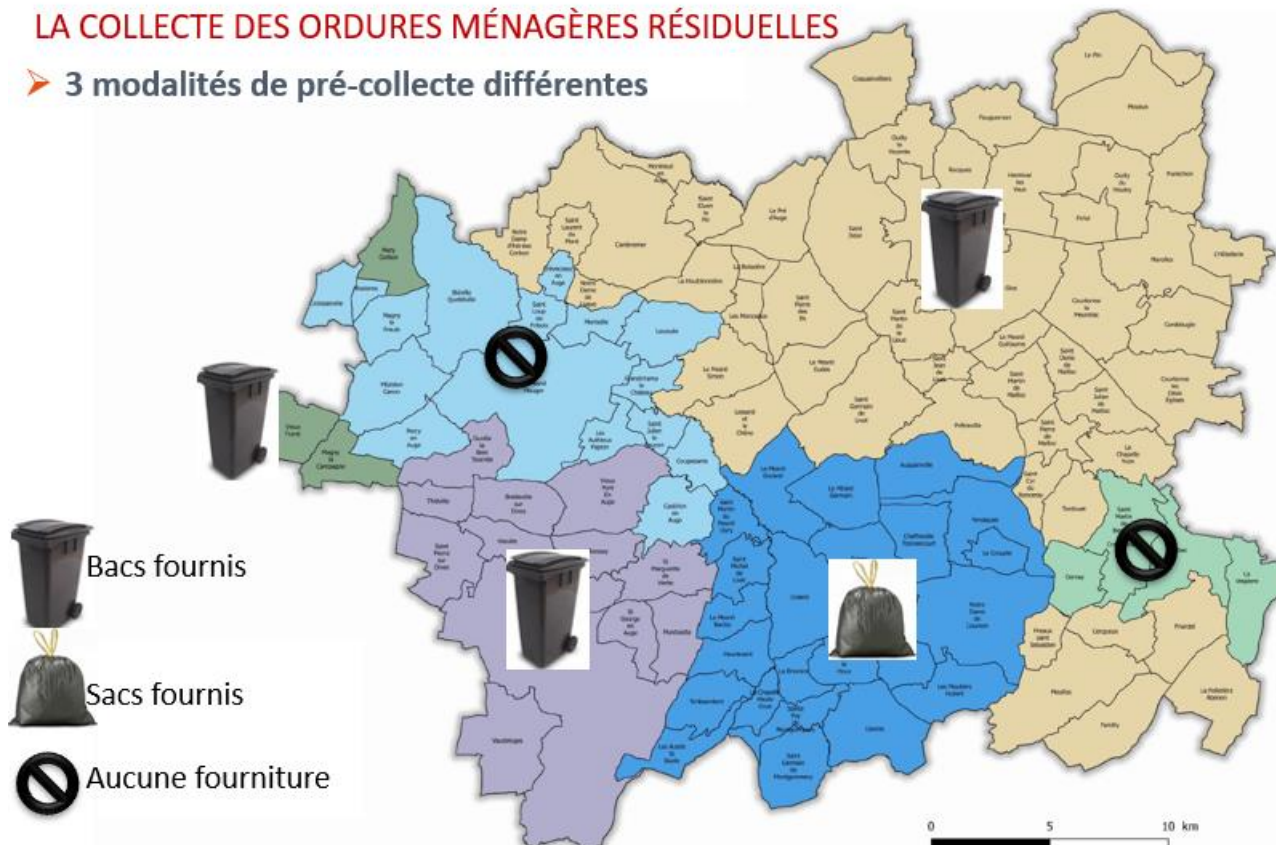
Contenants autorisés pour la collecte au porte-à-porte des déchets résiduels



Dans les communes desservies au porte-à-porte, les habitants et autres usagers du service (commerçants, professionnels, administrations...) disposent de ramassages de **1 (cas général) à 3 fois par semaine** (centre-ville de Lisieux).

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

➤ 3 modalités de pré-collecte différentes



Les filières de traitement des déchets résiduels

Tous les déchets résiduels collectés sur le territoire sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVEDAC à Colombelles.



UVE du SYVEDAC à Colombelles (14)



© Jérôme Bachet

Ce site étant relativement éloigné, l'agglomération s'appuie sur le quai de transfert d'un prestataire (VEOLIA), basé à Lisieux, pour massifier les déchets résiduels collectés sur les secteurs les plus distants (secteurs ex-SIDMA (Lisieux et communes périphériques) et ex-CCVA (Mézidon-Vallée d'Auge et communes périphériques)).

Les modes de gestion des déchets résiduels

Adhérente du SYVEDAC, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'appuie donc sur ce syndicat pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. Pour la collecte, deux modes de gestion cohabitent :

- La régie communautaire intervient sur les communes de Saint-Pierre-en-Auge, Livarot-Pays-d'Auge ; Lisores et Val-de-Vie.
- Des prestataires de service collectent les déchets résiduels sur les autres secteurs du territoire.

Les marchés publics relatifs à la gestion des ordures ménagères résiduelles sont listés en annexe 4.

LES SERVICES DE PROXIMITE

Au-delà des services habituels décrits ci-avant et qui desservent l'ensemble des habitants du territoire, des collectes spécifiques avaient été mises en œuvre par les anciens territoires pour certains flux et certains secteurs ; ces services dits de proximité ont été maintenus par l'agglomération dans l'attente de nouvelles orientations.

Rappelons que les collectes de végétaux en porte à porte à Saint-Pierre-sur-Dives et par bennes déportées sur plusieurs communes déléguées de Mézidon-Vallée-d'Auge et Méry-Bissières-en-Auge ont été progressivement arrêtées dans une logique de prévention des déchets en privilégiant le maintien à domicile des végétaux (compostage, gestion différenciée) et d'harmonisation du service à la population.

Certains services de proximité sont encore maintenus sous forme d'expérimentations pour tester leur pertinence, voire leur reproductibilité.

Les services de proximité assurés par l'agglomération



Collecte au porte-à-porte des cartons des professionnels

- Auprès des commerçants du centre-ville de Lisieux. Prestation Bac Environnement.
- Auprès des commerçants et autres professionnels de Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des encombrants

- 1 fois par mois
- Sur les communes de Belle-Vie-en-Auge, Lisieux et Mézidon-Vallée-d'Auge
- Sur rendez-vous

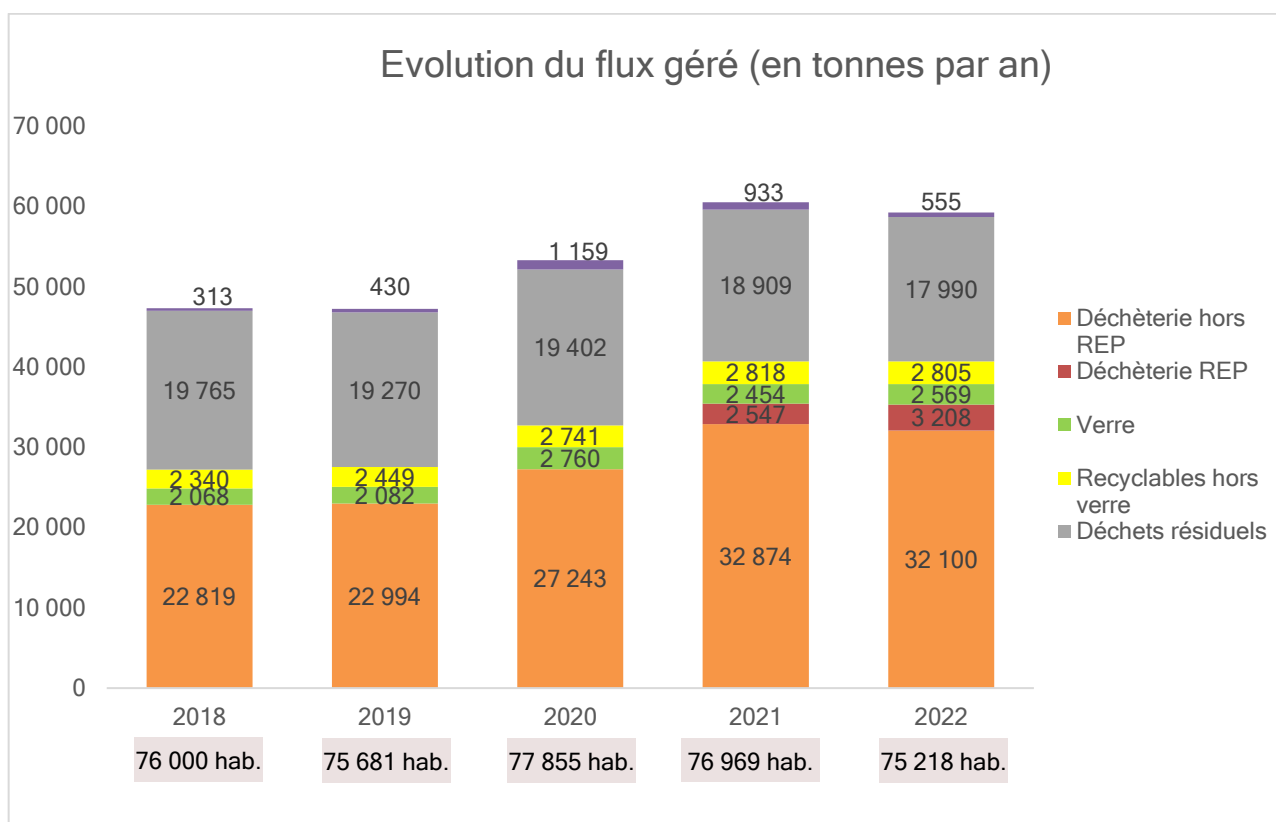
BILAN QUANTITATIF

LES FLUX GLOBAUX

En 2022, l'agglomération a géré environ **59 200 tonnes de déchets**, soit **1 370 tonnes de moins qu'en 2021**. Cette évolution s'explique en grande partie par la baisse des tonnages de déchets résiduels collectés en 2022 (moins 920 tonnes). La baisse importante des tonnages de déchets résiduels collectés peut trouver une explication d'une part dans les messages et les actions de prévention, d'autre part dans le contexte économique national.

En effet, une étude réalisée par l'INSEE en décembre 2022, indique que 68% des ménages interrogés déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation du fait de la hausse du niveau général des prix. Ces changements portent notamment sur l'alimentation avec une réduction des quantités consommées.

Les quantités collectées en déchèterie restent stables mais on constate une augmentation des flux collectés en filière REP, qui pour rappel sont financés par les producteurs à travers l'éco-participation.

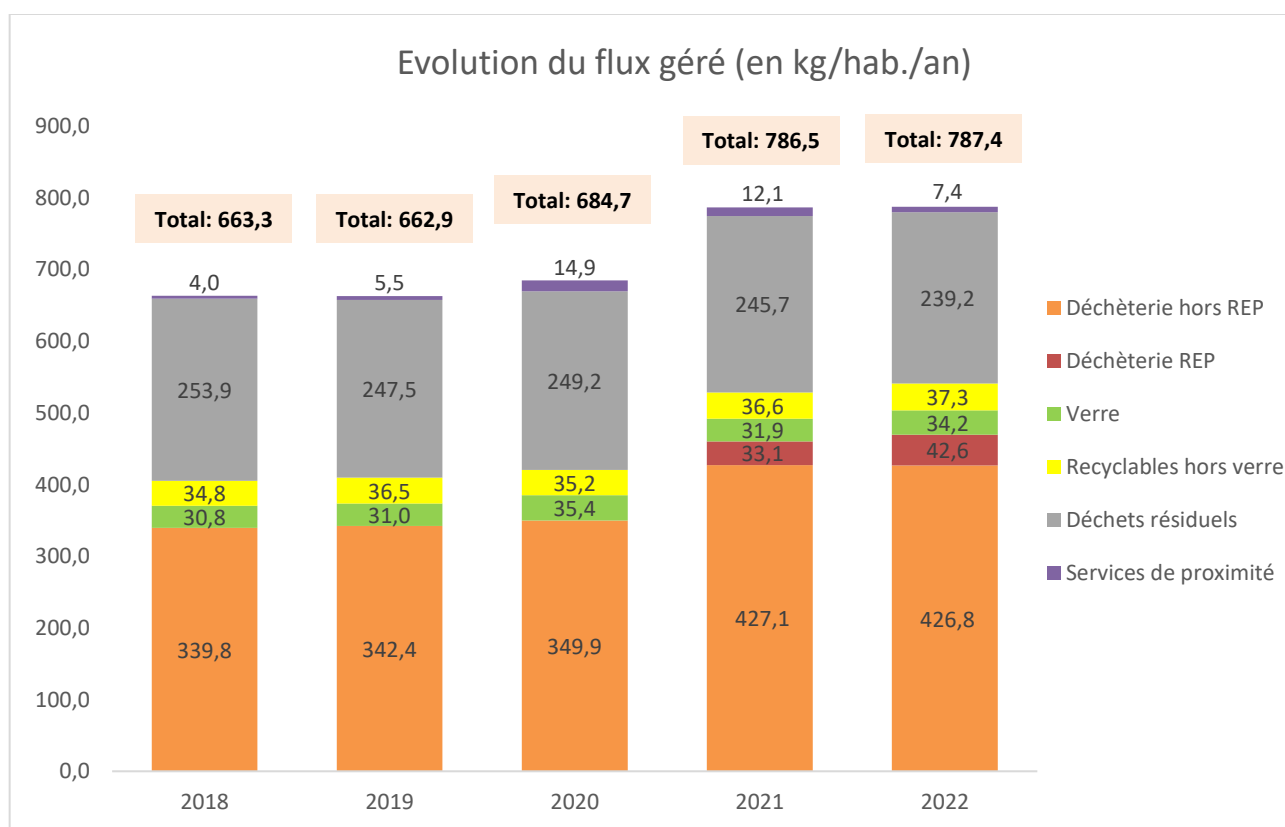


NB : Le RPQS 2022 corrige la donnée des recyclables hors verre collectés en 2021 indiquée dans le RPQS 2021. Hors textiles, capsules, cartouches d'encre

A compter de 2022, la population desservie ne changera plus, ce qui facilite les analyses pluriannuelles.

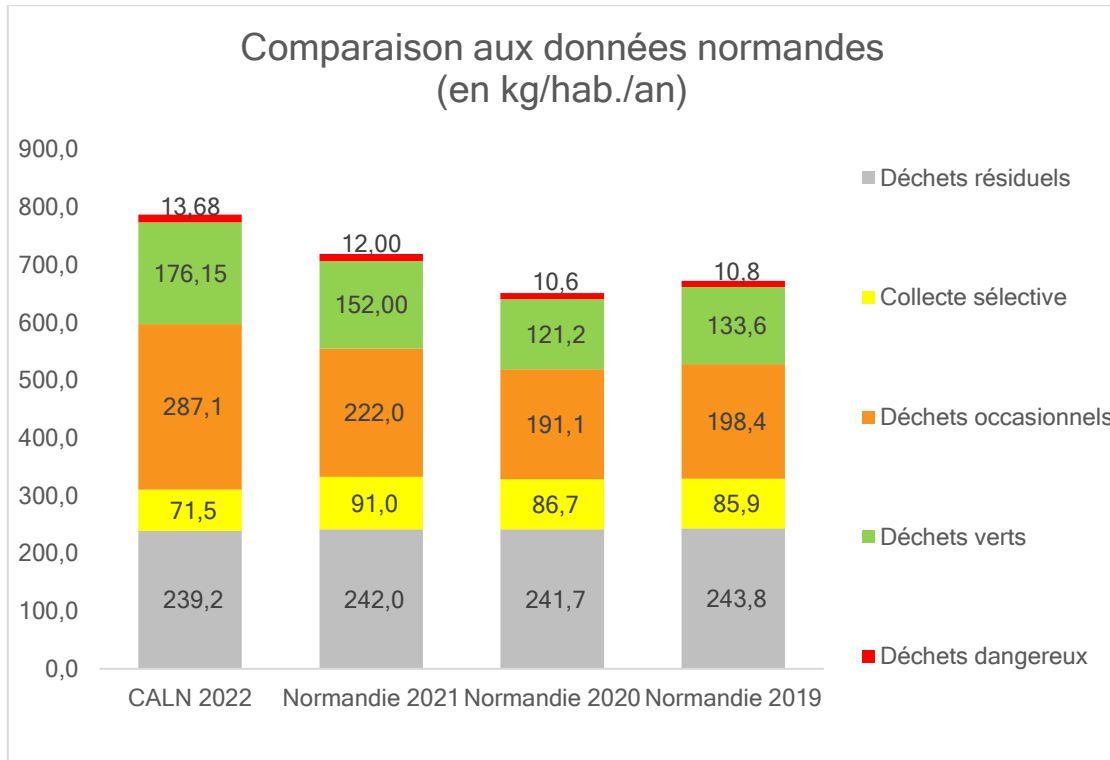
L'analyse de ces données ramenées à l'échelle individuelle (ratio de production en kg/hab./an) montre :

- Une **amélioration du geste de tri** avec un ratio de collecte (verre et autres recyclables) qui s'élève désormais à 71,5 kg/hab./an soit un gain de 4,3%.
- Une **baisse de 2,6% du ratio de déchets résiduels**.
- Une **baisse du ratio des services de proximité** liée aux évolutions de services (fin des collectes de déchets verts et mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous).
- Une **nette amélioration du ratio de déchets collectés en filière REP**, en grande partie imputable à la filière mobilier.



Pour la première fois, l'Agglomération Lisieux Normandie passe sous le ratio normand de production de déchets résiduels mais reste au-dessus de la moyenne nationale des collectivités de typologie « Mixte » qui est à 232 kg/hab./an en 2021.

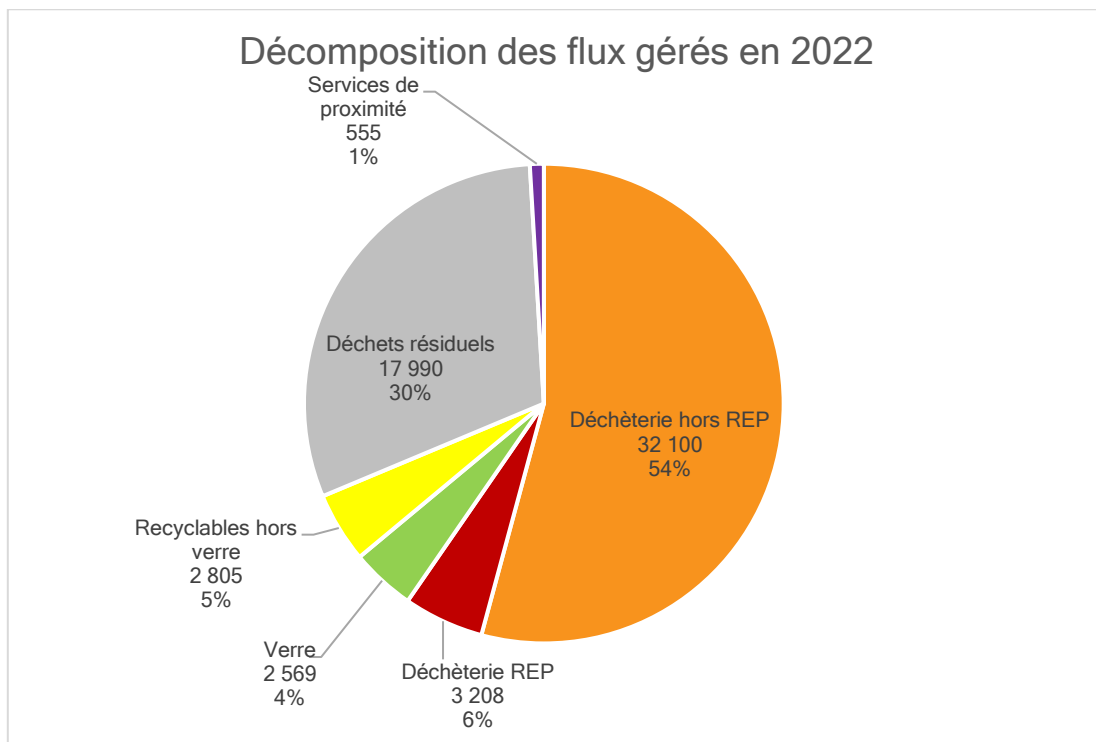
Malgré l'amélioration de la collecte sélective, l'Agglomération Lisieux Normandie a encore des marges de progression au regard des performances moyennes normandes (+19,5 kg/hab.).



Supérieur de 10% à la moyenne des collectivités normandes, le territoire a surtout d'importantes actions à mener en matière de prévention sur le flux de déchets occasionnels, son ratio étant supérieur de 29 % à la moyenne normande. Un contrôle des accès sur les sites et la mise en place d'une facturation des professionnels permettront certainement de maîtriser ces flux.

D'ailleurs, la majorité des déchets gérés par l'Agglomération (60%) transite par une déchèterie.

Si on ajoute les déchets issus de la collecte sélective, on peut considérer que le geste de tri concerne 69 % des flux gérés par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

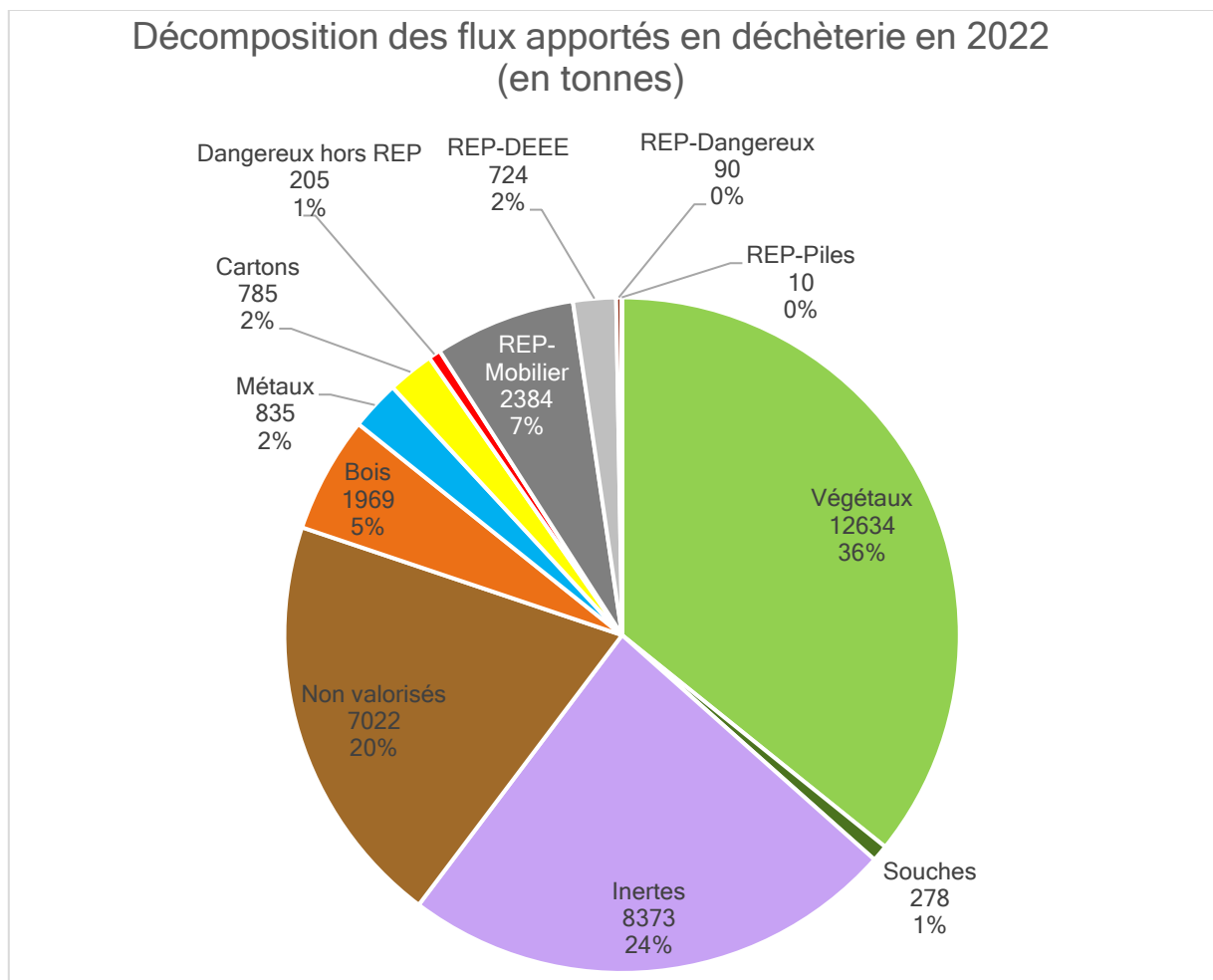


FOCUS SUR LES FLUX DE DECHETERIES

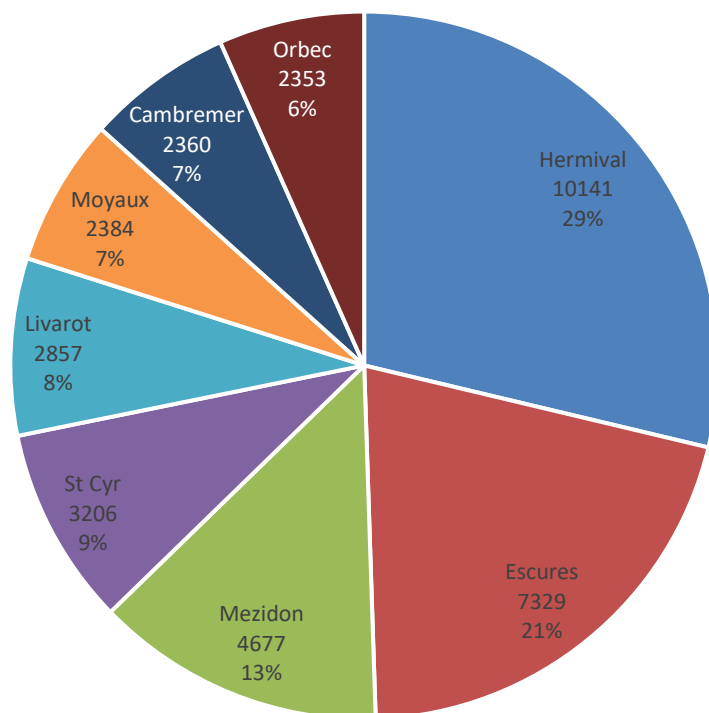
Plus de **35 250 tonnes** de déchets ont transité dans le réseau des 8 déchèteries gérées par l'Agglomération, soit **469 kg/hab./an**.

36% de ses apports sont des déchets végétaux (176 kg/hab./an).

Les déchets inertes (gravats) et les déchets non valorisés, qui rejoignent des installations de stockage, représentent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} flux.



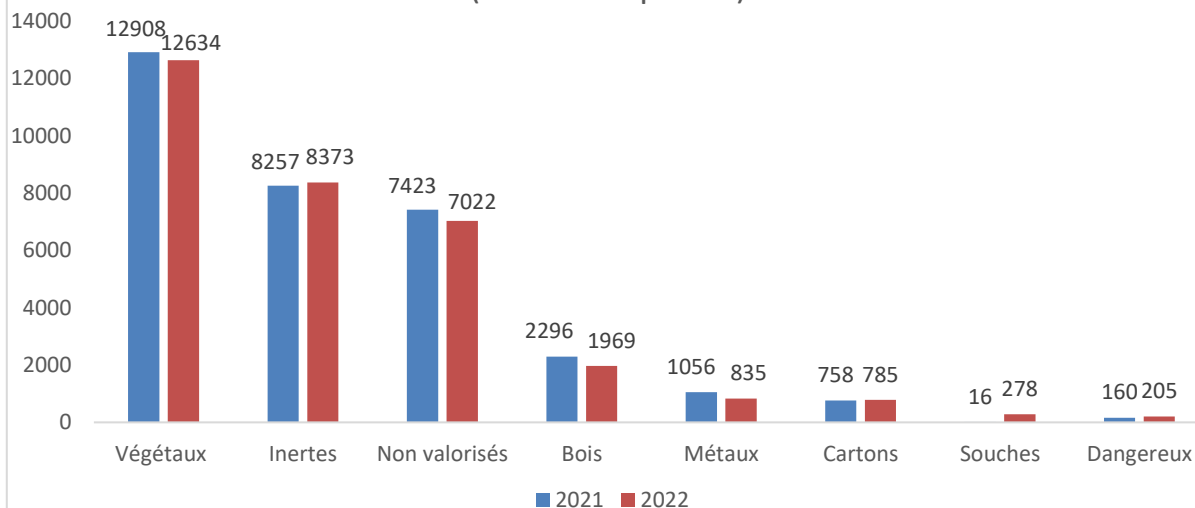
Répartition des flux par déchèterie en 2022 (en tonnes)



La déchèterie située à Hermival-les-Vaux capte près d'un tiers des flux. Les 3 sites les plus fréquentés (Hermival, Escures et Mézidon) cumulent 63 % des dépôts avec un flux annuel de 4 700 à 10 100 tonnes tandis que les 5 autres sites gèrent entre 2 350 et 3 200 tonnes de déchets par an.

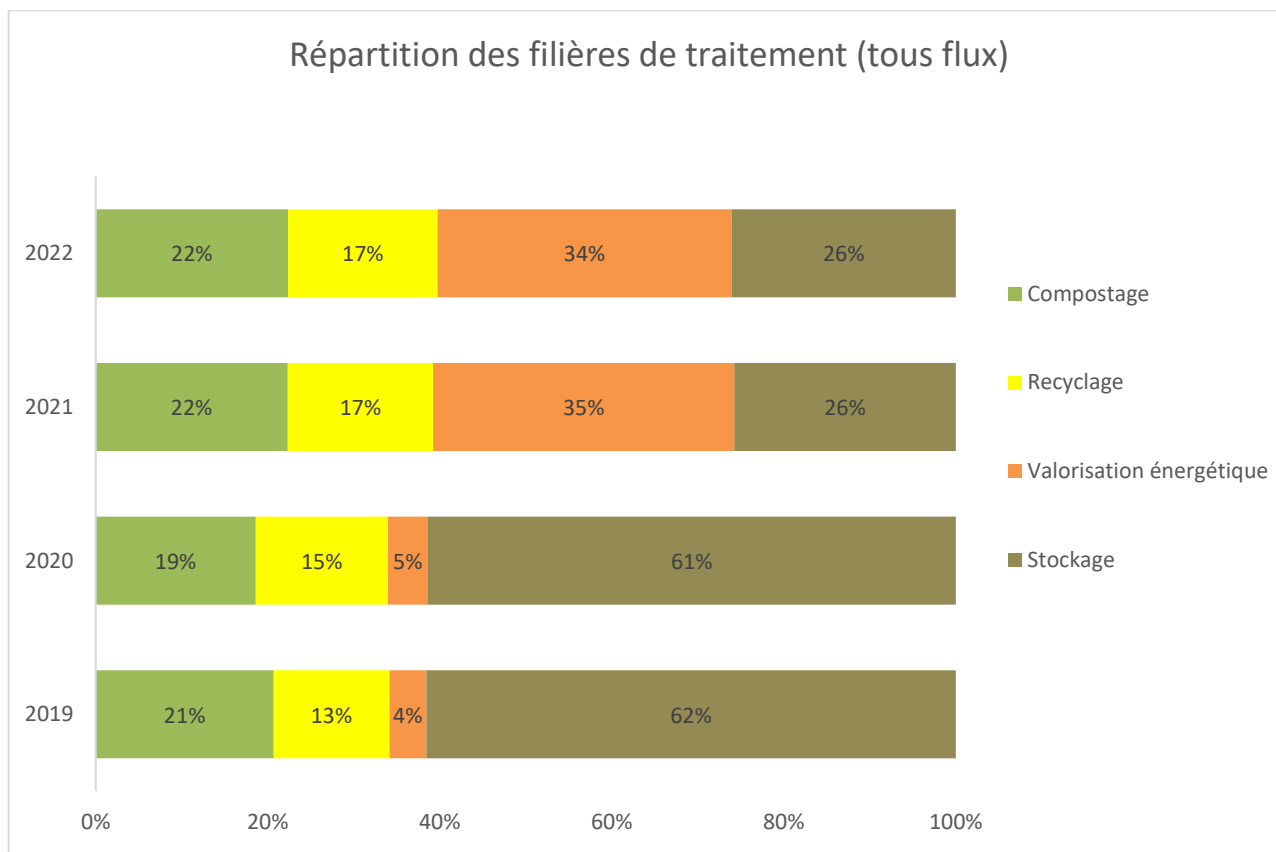
Les flux (hors REP) captés en 2022 dans les déchèteries sont en légère baisse par rapport à 2021 avec 775 tonnes en moins. Le flux des Non Valorisés baisse de 5%, en partie grâce à la mise en place de la filière souches. La mise en place de la filière REP mobilier est également venue soustraire des tonnages au flux bois qui baisse de 14% par rapport à 2021.

Evolution des flux hors REP en déchèterie en 2022 (en tonnes par an)



PERFORMANCES DE VALORISATION

Depuis l'adhésion au SYVEDAC, le **taux global de valorisation de l'Agglomération atteint 74 %** puisque 43 800 tonnes rejoignent des filières de valorisation en 2022 (compostage, recyclage ou valorisation énergétique). Environ 15 400 tonnes sont néanmoins encore enfouies dans des installations dédiées (déchets inertes, déchets d'amiante lié, déchets non valorisés des déchèteries).



La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de valorisation matière à 65 % pour 2025 et le résultat de la CALN n'est que de 40 % en 2022 car cet objectif ne concerne que les filières de compostage et de recyclage. L'atteinte de cet objectif va donc nécessiter d'importants efforts de réduction du flux global et de tri des déchets finalement produits.

Pour respecter cette obligation réglementaire il conviendra de détourner encore plus de 15 000 tonnes des filières d'élimination (stockage ou incinération).

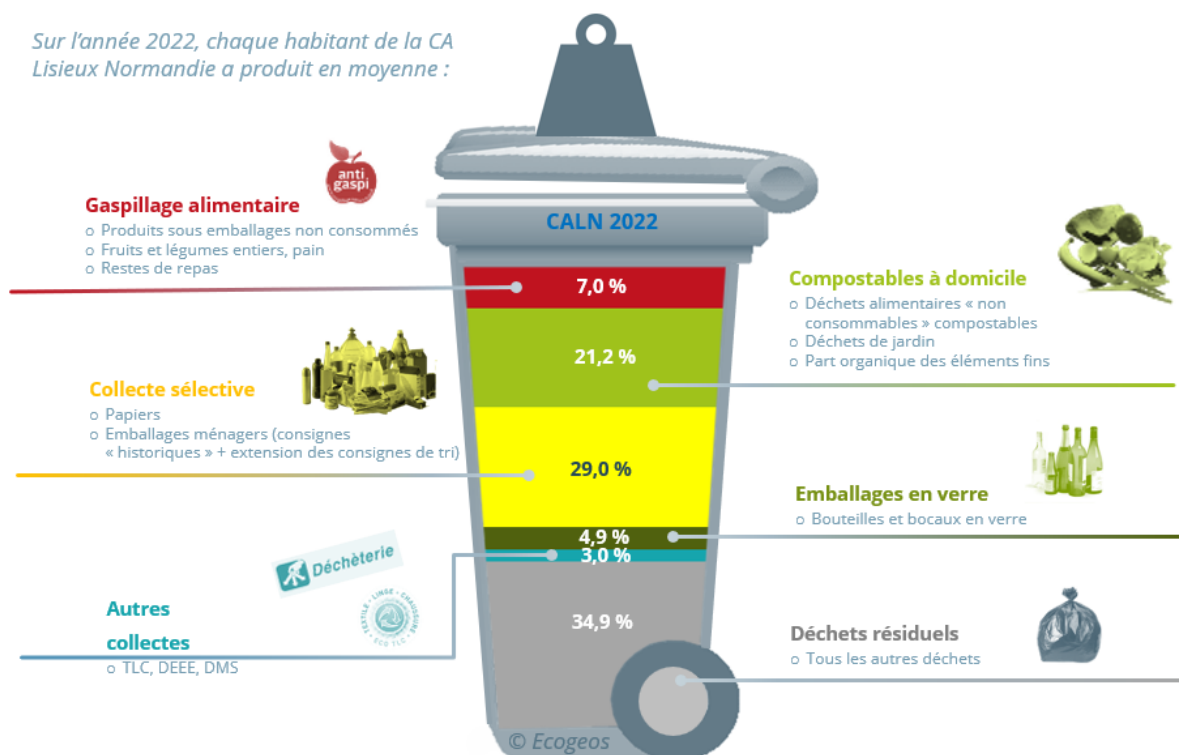
CARACTERISATION DES DECHETS RESIDUELS

Des caractérisations portant sur le flux de déchets résiduels ont été réalisées en novembre 2022.

Les objectifs de cette campagne étaient les suivants :

- Connaître la composition moyenne des déchets résiduels
- Identifier les gisements de prévention et de détournement au sein des déchets résiduels
- Suivre l'évolution de ces gisements et de la composition moyenne des déchets résiduels au niveau du territoire

Sur l'année 2022, chaque habitant de la CA Lisieux Normandie a produit en moyenne :



Les résultats de cette caractérisation indiquent que **58% des déchets résiduels collectés sur le territoire pourraient être valorisés** en améliorant le geste de tri et en généralisant le compostage in situ.

Notons que **7% de la poubelle résiduelle correspond à du gaspillage alimentaire** soit une moyenne de 30 kg/hab/an.

Au-delà du gâchis de ressource que ce gaspillage constitue, il représente une double charge pour les usagers : à l'achat puis à travers la TEOM. Un travail de sensibilisation est engagé par l'équipe de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable de l'agglomération Lisieux Normandie auprès des sites de restauration collective pour réduire la part du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires notamment.

BILAN FINANCIER

LA MATRICE DES COÛTS : UN OUTIL DE CONNAISSANCE DU COÛT DU SERVICE PUBLIC

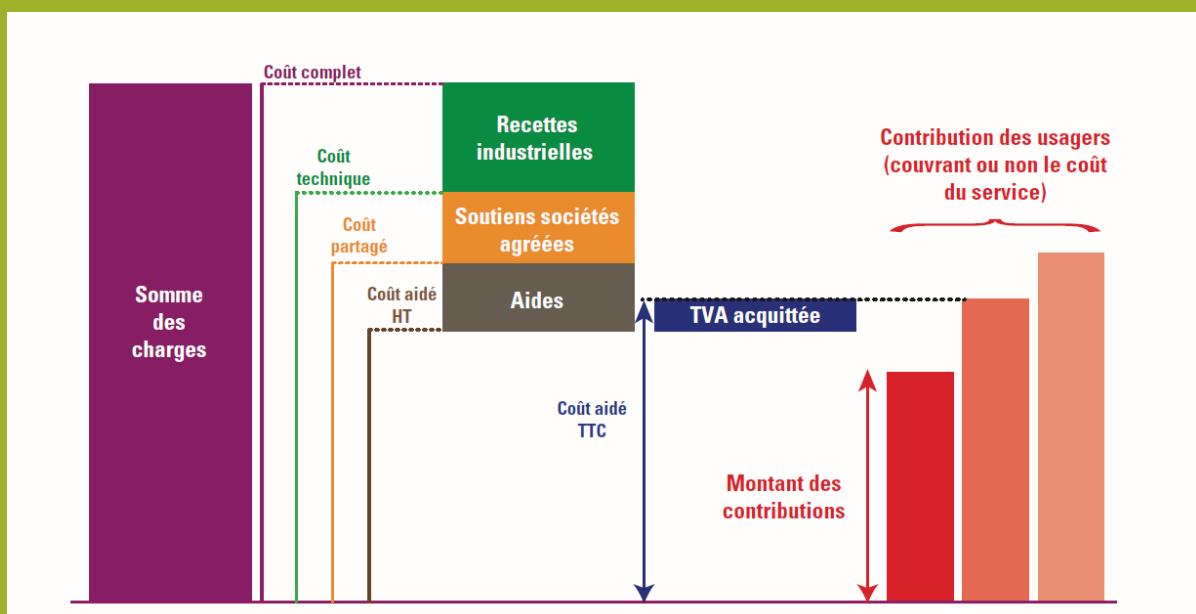
Depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de prévention et de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts.

L'ADEME a ainsi formalisé un cadre de présentation et d'identification des coûts, le service public des déchets est aujourd'hui l'un des rares à bénéficier d'un outil partagé et reconnu par toutes les parties prenantes du secteur. Ce cadre, dénommé « matrice des coûts », vise à présenter, à partir des données de la comptabilité publique, les coûts du service en fonction des différents types de déchets gérés par les collectivités. Il est aujourd'hui utilisé par plusieurs centaines de collectivités françaises permettant d'en dégager des référentiels de coûts et de comparer les collectivités entre elles.

Il convient de rappeler quelques définitions :

- **Coût aidé** : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.
- **Coût complet** : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

L'ensemble des données financières 2022 présentées ci-après sont issues de la matrice des coûts 2022. La matrice des coûts intègre les données financières de novembre 2021 à octobre 2022 soit douze mois glissants (et non les données de l'année civile 2022). Ne sont pris en compte que les dépenses de fonctionnement. Des ajustements sont réalisés, notamment sur les durées d'amortissement des biens afin de permettre la comparaison des données entre les collectivités ou la non-intégration des écritures comptables (restes à réaliser, report des excédents). C'est pour ces raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.



LA MATRICE DES COUTS 2022

L'intégration des données de l'Agglomération dans l'outil de Matrice des coûts permet d'afficher un montant total des charges du service pour 2022 de plus de **10,5 M€ HT**.

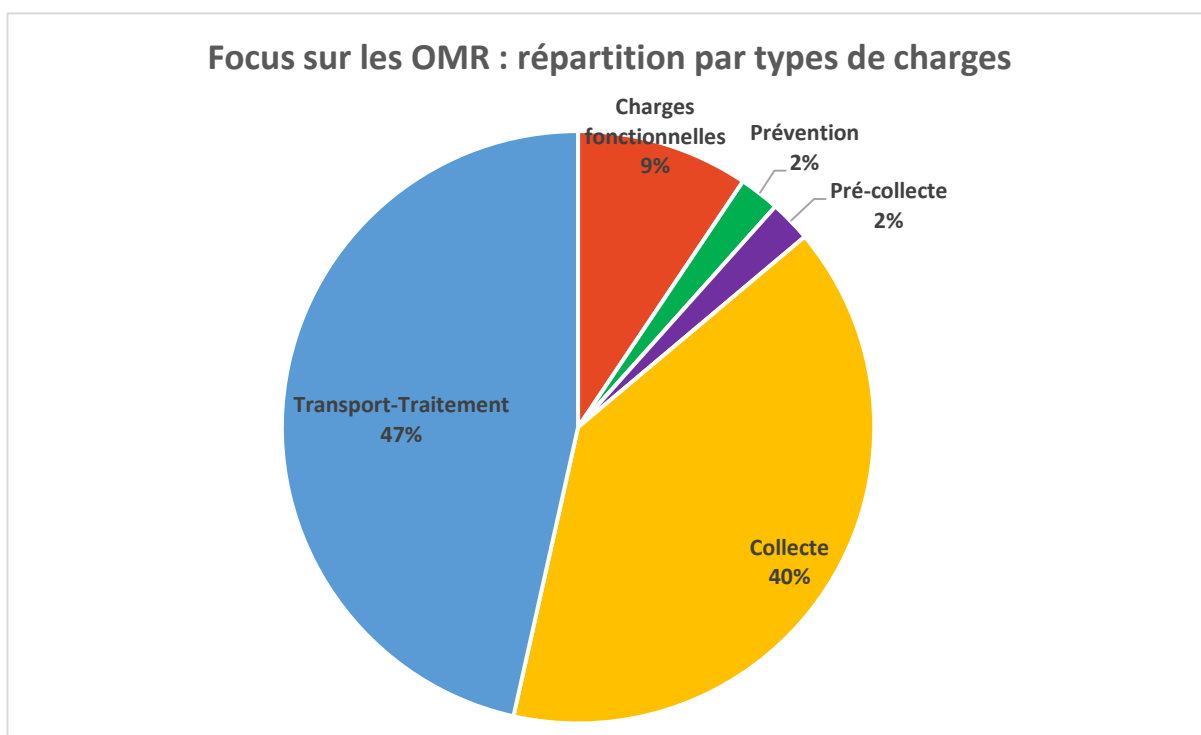
Analyse des charges

Montants HT	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravats)	Services de proximité (1)	TOTAL
Charges de structure	390 251 €	15 760 €	178 021 €	310 253 €	14 479 €	908 764 €
Communication	30 960 €	18 119 €	42 555 €	17 714 €	827 €	110 175 €
Prévention	98 652 €	18 656 €	15 748 €	29 279 €	589 €	162 924 €
Pré-collecte	101 599 €	45 561 €	152 210 €			299 370 €
Collecte	1 774 808 €	1 013 €	7 870 €	7 814 €	1 315 €	3 575 920 €
Transfert/Transport/Traitement	2 082 743 €		913 061 €	2 445 758 €	20 145 €	5 461 707 €
TOTAL	4 479 013 €	199 289 €	2 089 015 €	3 584 268 €	167 275 €	10 518 860 €

(1) Déchets des professionnels (collecte des cartons en centre-ville de Lisieux) / Déchets verts (collecte en bennes déportées de végétaux) / Encombrants (collecte en RDV des encombrants sur Lisieux, Mézidon-Vallée-d'Auge)

L'analyse des montants affectés au seul flux des ordures ménagères résiduelles montre que la part du transport/traitement représente 47% de la totalité des charges des ordures ménagères résiduelles. Pour agir sur ce coût, des mesures de prévention doivent être mises en place afin de baisser le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

40% des charges imputables aux ordures ménagères résiduelles sont liées à la collecte. Le levier d'action est bien le changement et l'harmonisation des modes de collecte à l'échelle du territoire de l'agglomération Lisieux Normandie.



Analyse des produits

Montants HT		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravats)	Services de proximité (1)	TOTAL
Recettes industrielles	Matériaux		56 936 €	399 825 €	245 525 €	12 941 €	715 227 €
	Prestations	114 501 €	4 067 €	28 897 €	140 019 €		287 484 €
	Autres	27 150 €	428 €	59 479 €	873 €		87 930 €
Soutiens	Eco-organismes	35 395 €	29 402 €	516 535 €	107 722 €		689 054 €
Aides	Reprises de subventions				19 722 €		19 722 €
TVA acquittée		321 786 €	11 961 €	130 816 €	173 154 €	6 864 €	644 581 €
TEOM							8 923 635 €
TOTAL		321 786 €	102 794 €	1 135 552 €	687 015 €	19 805 €	11 367 633 €

(1) Déchets des professionnels (collecte des cartons en centre-ville de Lisieux) / Déchets verts (collecte en bennes déportées de végétaux) / Encombrants (collecte en RDV des encombrants sur Lisieux, Mézidon-Vallée-d'Auge)

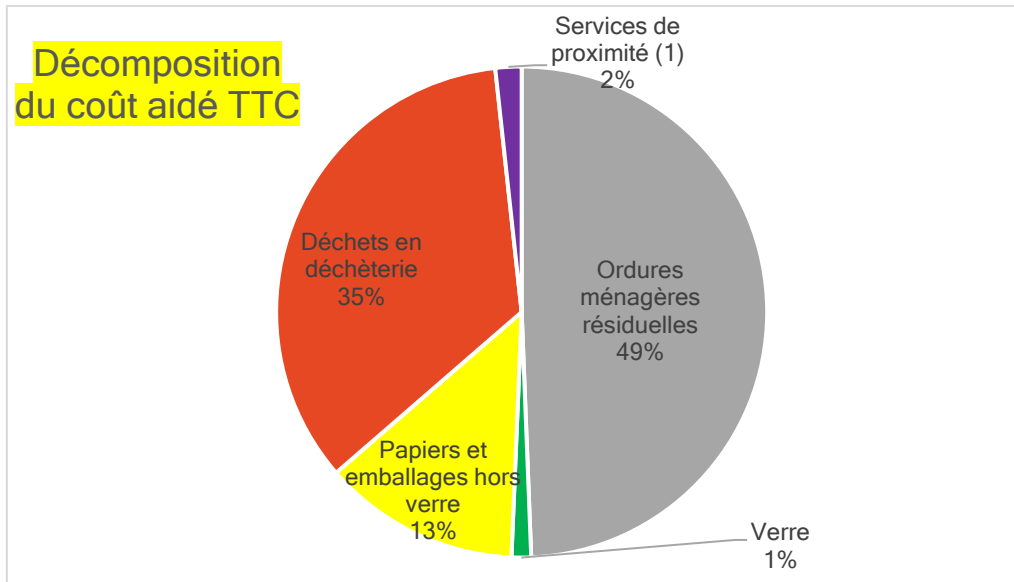
La TEOM représente 79 % des recettes du service de prévention et de gestion des déchets ménagers de l'Agglomération. Néanmoins les produits industriels s'élèvent à plus de 1 M€. La mise en place de la redevance spéciale en 2023 viendra également diversifier les ressources financières du service.

ANALYSE DE LA MATRICE

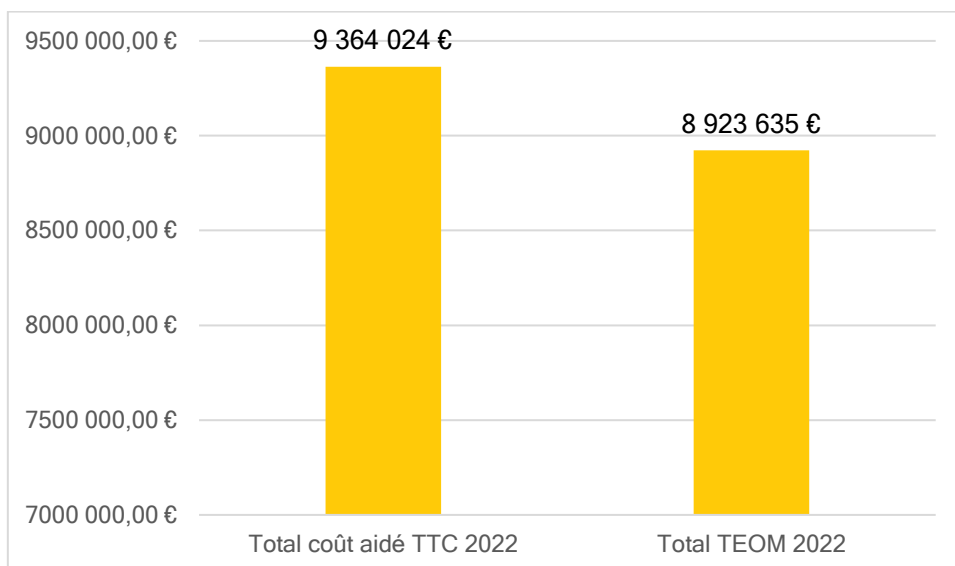
Ramené à la population le coût aidé (déduction faite de toutes les recettes non fiscales) s'élève à **131 € TTC par habitant**.

Montants par habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Services de proximité (1)	TOTAL
Coût technique HT	60,79 €	1,93 €	22,44 €	44,82 €	2,16 €	132,14 €
Coût partagé HT	60,30 €	1,52 €	15,20 €	43,31 €	2,16 €	122,49 €
Coût aidé HT	60,30 €	1,52 €	15,20 €	43,03 €	2,16 €	122,21 €
TVA acquittée	4,51 €	0,17 €	1,83 €	2,43 €	0,10 €	9,03 €
Coût aidé TTC	64,81 €	1,69 €	17,03 €	45,46 €	2,26 €	131,24 €
TEOM						125,07 €

La matrice des coûts met en évidence que le premier poste de coûts est imputable à **la gestion des déchets résiduels qui concentre presque 50 % du coût aidé** alors que ces derniers ne représentent que 30% des flux gérés par le service public. La gestion des déchets captés en déchèterie arrive en deuxième place avec 35% du coût aidé pour 54% des flux.



L'analyse de la matrice des coûts montre également un déficit du service gestion et prévention des déchets de l'ordre de **440 389€ en 2022**, résultat d'un coût aidé TTC s'élevant à 9 364 024€ TTC et d'une recette fiscale (TEOM) inférieure de 8 923 635€.



ACTIONS DE SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

La politique d'éducation à l'environnement menée par l'agglomération Lisieux Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, associations, entreprises... Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS EN MILIEU SCOLAIRE

Pour la cinquième année, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a mis en place

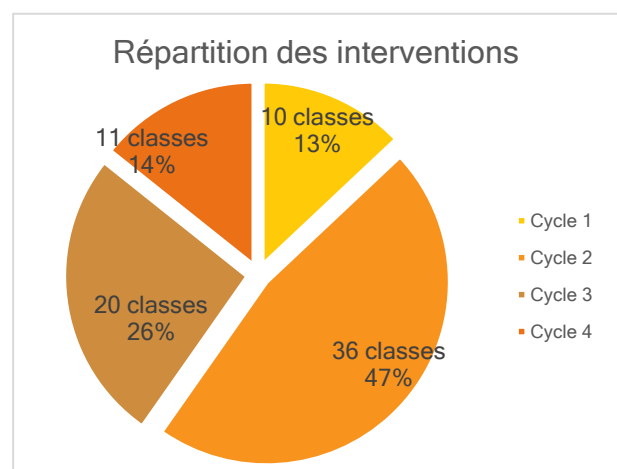
« 1 653 enfants sensibilisés à la réduction et à la valorisation des déchets en 2022. »



son appel à projet « Y'A Pas de Mauvaises Graines » à destination des établissements scolaires de son territoire. Ce programme vise à accompagner les enseignants sur l'ensemble des thématiques environnementales et notamment la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, en **lien avec les programmes scolaires**. Les **séances sont au nombre de 2 à 3 par classe d'une durée de 45 min à 2h30**. Elles sont **prises en charge financièrement par l'Agglomération Lisieux Normandie**. En contrepartie, le service Développement Durable qui pilote ces actions demande aux établissements de réaliser un projet concret (ex : création d'expositions sur les filières des déchets, sculptures d'objets recyclés...).

En 2022, l'action a touché **77 classes** (de la maternelle au collège) comptabilisant **1 653 enfants** de la maternelle au lycée ont pu bénéficier de 99 interventions autour de la réduction et la valorisation des déchets.

Toutes les interventions alternent des séquences théoriques et des séances pratiques à l'aide de jeux et d'outils pédagogiques.



Le défi « Assiettes vides »

Deux réunions relatives à la « Restauration collective » ont été organisées avec les mairies et établissements de l'agglomération Lisieux Normandie pour essayer de faire participer un maximum d'établissements du secteur au défi « Assiettes vides », mis en place par le REGAL (Réseau d'échange sur le gaspillage alimentaire) régional.

Les défis ont eu lieu en mai et en novembre.

Le groupe a travaillé sur l'explication et le fonctionnement du défi, ainsi que sur la communication.

Cela a permis à 15 établissements de participer (par rapport à 3 et 4 établissements les années antérieures).

En moyenne les établissements produisent 84gr/convive/repas de déchets alimentaires.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Afin d'accompagner les usagers vers un changement de pratiques, l'Agglomération organise régulièrement des actions de sensibilisation à l'occasion de temps forts (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...) et développe des animations à destination de publics ciblés, en partenariat avec des acteurs locaux.

Actions de sensibilisation à destination du grand public

Public	Nb PERS	Contenu	Partenaires
Agents CALN	71	Formation des agents, ateliers zéro déchets agents...	Agents CALN
Grand public - Familles	199	Ateliers d'initiation au compostage collectif en pieds d'immeubles et réduction des déchets quartier prioritaire, animations en Médiathèques...	Partélios, centre socio-CAF, Médiathèques...
Adultes en formation	138	Sensibilisation aux consignes de tri, ramassage de déchets	Mission locale, ACSEA, Entreprises
Formation de public relais	31	Formation au tri et à l'extension des consignes aux associations de sports utilisant le gymnase de la commune de Mézidon et formateurs ACSEA de Lisieux	Communes : Mézidon-Vallée d'Auge et de Lisieux
Evènementiels : foires/salons...	313	Sensibilisation consigne de tri, compostage lors : <ul style="list-style-type: none"> • du Printemps de l'Environnement de Lisieux, • de la fête des abeilles et du Zéro déchets à Livarot-Pays d'Auge (Fervaques) • Méz'arts de rue à Mézidon-Vallée-d'Auge • Microfolie à Notre Dame de Courson 	Communes : Lisieux, Fervaques, Mézidon-Vallée-d'Auge, Notre-Dame-de-Courson
Jeunes (hors scolaires)	207	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux consignes de tri, ateliers zéro déchets, fabrication de composteurs et sensibilisation à l'utilisation • Marches vertes 	Centre de Loisirs



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est devenue un évènement récurrent, qui se déroule chaque année à la fin du mois de novembre. Trois évènements ont été organisés dont 2 à destination des agents de l'agglomération Lisieux Normandie et 1 à destination du grand public.

INTERVENTIONS CIBLEES

Enfin, le service Prévention et gestion des déchets intervient auprès des usagers et des élus du territoire pour rappeler les consignes de tri et de présentation des déchets. Ces interventions sont déclenchées lors de la mise en place de bacs dans les secteurs concernés ou lorsque des problèmes sont rencontrés au cours des collectes (mauvaise présentation de déchets, bacs jamais rentrés, plaintes de riverains ou des communes...).

Des Mémo-tri et des consignes de tri sont alors distribués en porte-à-porte. Idéalement, les agents vont directement à la rencontre des administrés, particuliers ou professionnels.

Pour les professionnels, l'Agglomération propose également la réalisation d'un diagnostic sur site, pour identifier les problèmes, améliorer l'organisation du tri avec les salariés et adapter le parc de bacs aux réels besoins.

Mise en place du tri sur le marché de Lisieux

3 interventions ont été organisées sur le marché de Lisieux afin de sensibiliser les commerçants non sédentaires au recyclage des déchets issus de leurs activités. Préalablement, plusieurs diagnostics ont été réalisés par nos équipes afin de déterminer le type de déchets produits, leur volume, ...

Bilan des interventions ciblées

Public	Nb interventions	Contenu	Secteur
Entreprises	9	Accompagnement pour la mise en place du tri	Lisieux, Hermival-le-Vaux, Saint-Pierre-en-Auge
Usagers de la collecte	35 jours	Rappel des consignes de tri et des bonnes pratiques au porte-à-porte	Lisieux, Saint Pierre-en-Auge, Mézidon-Vallée-d'Auge, Livarot-Pays-d'Auge, Orbec
Usagers de sites de compostage partagé	1	Formation sur l'utilisation des composteurs collectif avec les Maîtres composteurs du SYVEDAC	
Marché de Lisieux	3	Sensibilisation des commerçants non sédentaires du marchés de Lisieux	Lisieux

122 composteurs ont été distribués sur le secteur de Saint Pierre en Auge via 2 distributions.



OUTILS DE COMMUNICATION



L'Agglomération distribue en flux continu et en toutes occasions des memo-tri à destination de ses habitants.

5 300 « STOP PUB » ont été distribués (contre 3 000 en 2021) aux mairies et sont mis à la disposition des usagers dans les locaux de la Communauté d'Agglomération (MSAP, accueil...). Un petit stock est conservé pour distribution sur les stands de sensibilisation du grand public.



70 posts Facebook sur le thème des déchets ont été publiés sur l'année 2022.



Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

19 novembre 2021 · 🌐

...

| INSTANTS DURABLES |

SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS : C'est le moment de passer à l'action !

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 20 au 28 novembre, nous vous proposons de faire le point sur le poids et le contenu de vos poubelles.

Près de 319 kg de déchets ménagers sont produits par an et par hab... [Voir plus](#)



Régulièrement au cours de l'année l'Agglomération communique via les réseaux sociaux, afin d'informer les usagers d'un changement de jour de collecte, de donner des trucs et astuces sur le zéro déchet...

LISTE DES ABREVIATIONS

- CALN : Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- CS : Collecte Sélective
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (notamment les piquants, coupants, tranchants)
- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques ou déchets chimiques
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, appareils numériques, informatiques, appareils électriques...)
- EDD : Education au Développement Durable
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ISDUND : Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
- LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- OMR : littéralement « ordures ménagères résiduelles », vocabulaire ayant évolué vers « déchets résiduels »
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
- RS : recyclables secs (emballages en verre, plastique, métal ou carton et papiers)
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

ANNEXE 1 – LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Code	Recyclables secs hors verre		Déchets résiduels		Collectes spécifiques
	Mode	Fréq.	Mode	Fréq.	Flux concernés
1	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C1	Papiers pro
2	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Encombrants / Papiers pro
3	Porte-à-porte sac	C1	Porte-à-porte bac	C3	Encombrants / Cartons pro / Papiers pro
4	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C1	Encombrants
5	Porte-à-porte sac	C0,5	Porte-à-porte	C2	Encombrants
6	Apport volontaire		Porte-à-porte bac	C1	
7	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C1	
8	Porte-à-porte bac	C1	Porte-à-porte bac	C2	Cartons pro
9	Apport volontaire		Apport volontaire		
10	Apport volontaire		Porte-à-porte sac	C1	
11	Apport volontaire		Porte-à-porte sac	C2	
12	Porte-à-porte bac	C0,5	Porte-à-porte bac	C1	

C1: 1 collecte par semaine / C2: 2 collectes par semaine / C3: 3 collectes par semaine / C0,5: 1 collecte toutes les 2 semaines

ANNEXE 2 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LES DECHETERIES ET L'EXPLOITATION HAUT DE QUAI DES 4 DECHETERIES

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transports et traitement des déchets végétaux - secteur Ouest (lot 3) MEZ-ESC (21M085)	SEP VALORISATION	01/11/2021	30/10/2026
Transport et traitement déchets inertes, déchets non valorisés, cartons - secteur Ouest (lot 7) MZE-ESC (21M089)	SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2026
Transport et traitement de métaux lot 6 (RECETTES) (21M024)	PASSENAUD	01/07/2021	30/06/2026
Transport et traitement des DDS (lot 7) (21M025)	TRIADIS	01/07/2021	30/06/2026
Transport et traitement déchets inertes - secteur Nord (lot 9) HER-CAM-MOY (21M091)	VRVN	01/11/2021	30/10/2026
Transports et traitement déchets non valorisés, cartons - secteur Nord (lot 11) HER-CAM-MOY (21M093)	VRVN	01/11/2021	31/10/2026
Transport et traitement déchets amiante- secteur Nord (lot 6) DHER (21M088)	VRVN	01/11/2021	31/10/2026
Exploitation haut de quai 4 déchèteries HER-CAM-SCY-MOY (21M084)	VRVN	01/11/2021	31/12/2023
Transport et traitement déchets végétaux - secteur Nord (lot 5) HER-CAM-MOY (21M087)	VRVN-ATOUCOMPOST	01/11/2021	31/10/2026
Transport et traitement déchets végétaux - secteur Sud (lot 4) ORB-LIV-STCYR (21M086)	VRVN-ATOUCOMPOST	01/11/2021	31/10/2026
Transport et traitement déchets inertes - secteur Sud (lot 8) ORB-LIV-STCYR (21M090)	VRVN	01/11/2021	30/10/2026
Transports et traitement déchets non valorisés, cartons - secteur Sud (lot 10) ORB-LIV-STCYR (21M092)	VRVN -SEP VALORISATION	01/11/2021	31/10/2026

ANNEXE 3 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LA GESTION DES RECYCLABLES

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte en apport volontaire du verre et des emballages recyclables (21M059)	MINERIS	01/12/2021	30/11/2026
Secteur ex-CC3R Collecte porte-à-porte des recyclables	Régie	-	-
Collecte en porte à porte des recyclables secs (21M058)	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2026
Collecte des encombrants sur RDV (lot 4) (21M060)	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2026
Collecte en porte à porte des cartons des professionnels centre-ville Lisieux (22M008)	BAC ENVIRONNEMENT	25/03/2022	30/11/2026

ANNEXE 4 – LES MARCHES PUBLICS EN VIGUEUR POUR LA GESTION DES DECHETS RESIDUELS

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Secteur ex-CC3R Collecte porte-à-porte	Régie	-	-
Secteur ex-CC3R Maintenance des bacs	Régie	-	-
Secteur ex-CCPL Collecte porte-à-porte	Régie	-	-
Collecte en porte à porte et des recyclables secs (21M058)	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2024



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

Service Environnement

T. 02 50 68 90 27

environnement@agglo-lisieux.fr

www.lisieux-normandie.fr